

## Avant-propos

Depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1998, les membres de la communauté internationale n'ont cessé d'œuvrer ensemble pour traiter des questions liées au contrôle des drogues. Or, ces dix dernières années, les préoccupations, défis et objectifs ont évolué, en particulier dans le domaine du contrôle des produits chimiques. L'heure est donc venue de considérer l'expérience qui a été acquise au fil de ces années et de faire le point sur les progrès qui ont été réalisés, les domaines où les objectifs fixés ont été atteints et, surtout, ceux où les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Ce n'est qu'en tirant les leçons du passé que nous pourrions aborder l'avenir avec l'assurance nécessaire pour progresser dans le domaine du contrôle des précurseurs. Ainsi, c'est un plaisir pour moi que de présenter le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les précurseurs pour 2008, dont je suis convaincu qu'il contribuera de manière constructive à cet important processus d'examen.

Le rapport sur les précurseurs fournit des informations précieuses sur les mesures prises par les gouvernements pour assurer et renforcer le contrôle des précurseurs et des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues. Il constitue aussi, et ce n'est pas son moindre intérêt, un outil pratique qui aide les gouvernements à interpréter les évolutions les plus récentes du mouvement international licite et illicite de produits chimiques et les tendances qui s'y font jour.

De nombreux résultats significatifs ont été obtenus ces dernières années dans le domaine du contrôle des précurseurs. On ne peut qu'être impressionné par les tonnes de produits chimiques qui n'ont pas pu atteindre les laboratoires clandestins, par l'adhésion quasi universelle à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, par les avantages que procure l'échange rapide de notifications préalables à l'exportation entre pays exportateurs et importateurs, ou par le nombre d'États qui ont mis en place des mesures efficaces de contrôle des produits chimiques.

Cela étant, de sérieux problèmes persistent à certains endroits du monde, notamment en Afghanistan, où la situation est difficile. Bien que des progrès aient été accomplis sur la voie d'une plus grande stabilité dans le pays, le contrôle des précurseurs n'y a pas encore reçu l'attention voulue, et il est urgent d'agir. À la fin de l'année 2007 et en 2008, le renforcement de la coopération a permis de réaliser des saisies et d'empêcher le détournement d'importantes quantités de produits chimiques destinés à la fabrication d'héroïne en Afghanistan, à la suite de quoi le prix des produits concernés sur le marché noir a augmenté. Malgré cela, il ne semble malheureusement pas que l'héroïne manque dans les villes du monde. Il est clair que l'Afghanistan n'a pas les moyens de résoudre ce problème à lui seul et qu'il a besoin d'une assistance pour développer les structures et les politiques qui lui permettront d'exercer un contrôle sur les marchés licite et illicite des produits chimiques. C'est pourquoi l'Organe a ouvert un dialogue avec le Gouvernement, auquel il a adressé une série de recommandations.

La coopération internationale dans le cadre du commerce de produits chimiques a permis des avancées significatives dans la lutte contre l'une des drogues les plus insidieuses dont il soit fait abus, la méthamphétamine. Grâce aux initiatives de l'Organe, les gouvernements ont découvert de nouveaux éléments sur

la manière dont les produits chimiques passaient dans les circuits illicites. Les mesures qui ont ensuite été prises sur la base de ces informations ont empêché le détournement de plusieurs tonnes de précurseurs, ce qui a contribué à prévenir l'abus de drogues. Cependant, comme il est indiqué dans le rapport, l'Afrique et le Moyen-Orient sont de plus en plus souvent le théâtre de détournements de précurseurs. Le rapport de l'Organe contient donc, à l'intention des entités internationales concernées, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des recommandations sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans ces régions, afin de permettre aux pays touchés de s'attaquer au problème du détournement de produits chimiques depuis les marchés nationaux. Le détournement et le trafic de produits chimiques et de drogues sont indissociablement liés au problème plus vaste de la corruption qui, dans ces régions, ronge l'ensemble d'une société déjà affaiblie par les problèmes socioéconomiques.

La législation relative aux précurseurs chimiques doit être renforcée dans un certain nombre de pays, car rien ne sert de détecter les détournements si leurs auteurs ne sont pas poursuivis en justice. Si de nombreux pays appliquent des mesures législatives adaptées en matière de contrôle des drogues et de lutte contre les infractions liées aux drogues, les mesures visant les composants chimiques à partir desquels ces drogues sont fabriquées sont, elles, souvent inadaptées, voire inexistantes. De plus, les gouvernements sont rarement en mesure de recueillir et de fournir des informations exactes sur les saisies de produits chimiques; ces renseignements sont pourtant essentiels pour prévenir de futurs détournements.

L'Organe se félicite de constater que les gouvernements ont suivi ses recommandations et ont beaucoup fait pour stopper le flux de produits chimiques à destination de l'Afghanistan. Des mesures analogues doivent maintenant être prises dans les Amériques, où l'utilisation de produits chimiques dans la fabrication de cocaïne se poursuit en toute impunité, et ce, malgré les efforts importants déployés par les autorités colombiennes.

Le fait que de nombreux produits chimiques soient utilisés à la fois à des fins licites et illicites pose de gros problèmes aux gouvernements, qui doivent trouver un équilibre entre, d'une part, permettre l'approvisionnement des entreprises légitimes et, d'autre part, priver les fabricants de drogues illicites de la ressource dont dépend leur commerce. À cet égard, le contrôle des précurseurs exige une action coordonnée des autorités de réglementation et des services de détection et de répression, ainsi que d'autres autorités. Moyen unique de repérer et de prévenir les comportements délictueux, il suppose une volonté politique de longue haleine.

Le Président de l'Organe international  
de contrôle des stupéfiants



**Hamid Ghodse**